ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Vademecum du référent Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité en EPLE

Mission Éducation à la sexualité

Aline BOHLY, IA-IPR de SVT
Adrien DAVID, IA-IPR de Lettres
Aline DELINCHANT, ICT
Mél : mission.eas@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, Mesdames et messieurs les principaux des collèges, s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

Références :

- *Article L.312-16 du code de l'éducation, créé par la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001.*
- *Circulaire du 04/02/2025 qui définit les modalités de mise en œuvre du programme EVAR-S publié au BO n°6 du 06/02/2025*

Les missions définies dans ce vademecum, proposition de la mission académique Éducation à la sexualité, peuvent être adaptées en fonction du contexte et du fonctionnement de l'établissement.

Le référent EVARS en établissement :

- Coordonne le projet EVARS du collège ou du lycée en collaborant avec l'ensemble de l'équipe éducative de l'établissement dont les personnels éducatifs, psycho-sociaux et de santé de l'Éducation nationale ;
- S'appuie sur le programme national pour aider à l'élaboration d'un projet global d'EVARS positif, interdisciplinaire, progressif, adapté aux besoins des élèves et au contexte de l'établissement ;
- Informe ses collègues des principes éthiques et pédagogiques de l'EVARS définis par la circulaire du 04/02/2025 ;
- Veille à ce que les éventuelles interventions de partenaires, agréés par l'Éducation nationale, respectent le cadre défini par la circulaire du 04/02/2025 ;
- Peut aider à la coordination de la passation du questionnaire sur les violences sexistes et sexuelles auprès des élèves ;
- Sensibilise les personnels de l'établissement à l'EVARS et diffuse les ressources suivantes :

 - Les pages Eduscol :

 Connaître les enjeux de l'éducation à la sexualité ;

 Mettre en œuvre le programme EVAR-S (des séances transversales ou disciplinaires - clé en main - sont progressivement publiées) ;

 - Les ressources académiques (enregistrement des webinaires, maquette du projet EVARS d'établissement, outil d'auto-positionnement, lettres d'actualité de la mission académique) ;

- Se forme et fait connaitre les formations :

- Les Formations Déclinées Localement (FDL) sur un territoire ;
- Les Formations d'Initiatives Locales (FIL) d'établissement ;
- Les formations EAS en inscription individuelle du PRAF-EAFC ;
- Les parcours Magistère d'EVARS : « Les enjeux de l'EVARS dans le second degré » ; « Enseigner l'EVARS » ; « Construire une culture commune autour des violences sexistes et sexuelles » ;

- Participe aux événements organisés par la mission académique à destination des référents (rencontres territorialisées, webinaires, séminaire) ;
- Articule le projet EVARS de l'établissement avec la démarche globale École promotrice de santé.

Les pilotes de la mission Éducation à la sexualité
Aline Bohly
Adrien David
Aline Delinchant